


**World Food
Programme**
**Programme
Alimentaire
Mondial**
**Programa
Mundial de
Alimentos**
**برنامج الأغذية
العالمي**

EBSecretariat/2015/023

Le 18 mars 2015

Le Secrétariat du PAM a l'honneur d'informer les États membres de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) que, comme suite à sa lettre aux gouvernements datée du 11 décembre 2014 (Réf.: EBSecretariat/2014/087) et à la décision subséquente du Panama de céder son siège, repris par le Guatemala en vertu de la décision 2015/201 A du Conseil économique et social en date du 4 mars 2015, les États ci-après ont été élus par le Conseil économique et social et le Conseil de la FAO, conformément à l'article V (a) du Statut du PAM, pour siéger au Conseil d'administration du PAM:

Date de l'expiration du mandat (1)	Membres élus par le Conseil de la FAO	Membres élus par le Conseil économique et social
31 décembre 2015	Afghanistan Brésil (2) États-Unis d'Amérique Italie Mexique Ouganda Philippines	Fédération de Russie Inde Iraq Pays-Bas République de Corée (3) Sierra Leone Suède (4)
31 décembre 2016	Afrique du Sud Allemagne Arabie saoudite Canada Colombie Guinée équatoriale	Burundi Cuba Espagne Éthiopie Norvège Pakistan
31 décembre 2017	Australie Danemark Iran (République islamique d') (5) Libye Pologne	Guatemala (6) Hongrie Japon Royaume-Uni Swaziland

Les élections au Conseil économique et social pour la période triennale 2015/2016/2017 ont eu lieu le 23 avril et le 18 novembre 2014, ainsi que le 4 mars 2015. L'élection au Conseil de la FAO pour la même période triennale s'est déroulée le 3 décembre 2014.

(1) Il s'agit de la période de trois ans pour laquelle les Membres sont élus par le Conseil économique et social et le Conseil de la FAO, respectivement. Pendant cette période, les États membres peuvent laisser leur place pendant un ou deux ans à un autre État membre.

(2) Le Brésil et le Guatemala étaient convenus de partager ce siège au Conseil d'administration, le Brésil l'occupant en 2015, le Guatemala en 2016, puis le Brésil de

nouveau en 2017. Le Guatemala ayant été élu par le Conseil économique et social pour la période triennale 2015/2016/2017, la Liste C devra informer le Conseil de la FAO des nouvelles dispositions concernant le siège qui sera vacant en 2016.

(3) La République de Corée et la Chine sont convenues, avec l'aval du Groupe des pays de l'Asie et du Pacifique, de partager ce siège au Conseil d'administration, la République de Corée l'occupant en 2015 et la Chine en 2016-2017.

(4) La Suisse a décidé de céder sa place, à compter du 1^{er} janvier 2015. Avec l'aval des pays de la liste D, la Suède l'a remplacée et achèvera le mandat pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

(5) Le siège occupé par roulement a été attribué à la République islamique d'Iran. Il sera attribué à un pays de la Liste B (deuxième mandat) pour 2015/2016/2017, de la Liste A (troisième mandat) pour 2018/2019/2020, et de la Liste C (quatrième mandat) pour 2021/2022/2023.

(6) Le Panama a décidé de céder sa place, à compter du 3 mars 2015. Avec l'aval des pays de la liste C, le Guatemala occupera le siège pour le mandat triennal 2015/2016/2017.

